



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction interministérielle de l'animation territoriale**

Bureau de l'environnement

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE,
DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS) – FORMATION « CARRIÈRES »**

Compte rendu de la séance du 11 décembre 2025 – 14h30

La CDNPS s'est réunie en préfecture de Loir-et-Cher le 11 décembre 2025, à 14h30, sous la présidence de Monsieur le secrétaire général.

Participaient à cette séance :

Mme Aurélie VIGNOT	représentant l'unité interdépartementale Indre-et-Loire et Loir-et-Cher de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire (UiD DREAL 37-41)
M. Mathieu FRIMAT	représentant la direction départementale des territoires (DDT)
M. Pascal HUGUET	conseiller départemental du canton de la Beauce
M. Charles DE DONKER	représentant la fédération départementale de la pêche
M. Jérôme DELALEU	représentant la chambre d'agriculture
Mme Emmanuelle VIORA	comité départemental de protection de la nature et de l'environnement
M. Vincent PAJOT	société HEIDELBERG MATERIALS
M. Bertrand MINIER	établissements MINIER
M. Guillaume CHARBONNIER	représentant de la direction régionale et inter-départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France
M. Paul BERGERARD	bureau de l'environnement (préfecture)
Mme Isabelle CHIGNARD	bureau de l'environnement (préfecture)
Mme Dominique RABOANARIJAONA	bureau de l'environnement (préfecture)

Personnes excusées :

M. Hervé BRULÉ	directeur de la DREAL Centre-Val de Loire
M. Jacques BOUVIER	maire de Viévy-le-Rayé
M. Pascal CHAVIGNY	Société CHAVIGNY

Personnes absentes :

M. Christophe THORIN conseiller départemental du canton de Selles-sur-Cher
Mme Hanan EL ADRAOUI conseillère départementale du canton de Blois 1

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2025

2 – Projet de schéma régional des carrières (SRC) d'Île-de-France

Des membres ne pouvant participer à cette séance de la commission ont donné aux personnes présentes pouvoir de les représenter :

- M. Hervé BRULÉ (directeur de la DREAL Centre-Val de Loire) à Mme Aurélie VIGNOT (UiD DREAL 37-41)
- M. Pascal CHAVIGNY (Société CHAVIGNY) à M. Bertrand MINIER (Éts MINIER)

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance et demande aux membres de la commission si le compte rendu de la séance du 18 septembre 2025 appelle des observations particulières.

En l'absence de toute remarque, le compte rendu est réputé adopté à l'unanimité.

Monsieur le secrétaire général introduit le seul dossier à examiner.

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES
FORMATION SITES ET PAYSAGE – Séance du 11 décembre 2025
Dossier unique**

Objet : Projet de schéma régional des carrières (SRC) d'Île-de-France

Rapporteur : M. Guillaume CHARBONNIER, chargé de mission ressources minérales et patrimoine géologique à la DRIEAT d'Île-de-France

Monsieur le secrétaire général précise que la DRIEAT d'Île-de-France était amenée, sur ce projet de schéma, à solliciter l'avis des CDNPS des départements qui approvisionnent la région en matériaux extraits de carrières.

Monsieur CHARBONNIER présente le schéma régional des carrières, à l'aide du support joint en annexe du compte rendu. Il précise que ce schéma remplacera les quatre schémas départementaux des carrières des départements 77, 78, 91 et 95 approuvés en 2014.

Le schéma régional des carrières est un document de planification qui répond aux besoins en matériaux et substances du territoire, liés notamment à la forte demande de construction de

logements en région Île-de-France et au réseau de transports en commun découlant de la loi relative au Grand Paris. Ce document est opposable aux documents d'urbanisme.

Le SRC appréhende l'activité extractive dans sa globalité (extraction, utilisation, logistique), et prend en compte les enjeux connexes que constituent l'environnement, l'aménagement et l'approvisionnement de proximité. Il doit également prendre en considération les politiques publiques de l'État, les évolutions techniques du BTP ou encore l'apport de matériaux alternatifs. La multitude des enjeux que le SRC doit traiter explique le volume de ce document.

Actuellement se déroule la phase de consultation qui suit la période d'élaboration initiée en 2019 et suivie par un comité de pilotage. Cette phase de consultation nécessite de recueillir l'avis des CDNPS. L'avis de l'autorité environnementale, sollicité en parallèle, doit intervenir avant le 14 janvier 2026.

Constitution du SRC :

Le SRC est constitué des documents suivants :

- Notice de présentation
- Rapport du schéma régional
- Bilan des schémas départementaux
- État des lieux des ressources et besoins
- scénario d'approvisionnement à 12 ans
- objectifs, orientations et mesures
- Évaluation environnementale
- Documents cartographiques (11 cartes)

État des lieux des ressources et des besoins

La région Île-de-France compte 75 carrières autorisées pour 12,9 Mt de matériaux extraits. La Seine-et-Marne compte 51 sites.

Granulats

La consommation des granulats, très essentiellement utilisés en construction, s'élève à environ 31,7 Mt par an soit 2,6 t de granulats par habitant (pour un ratio national de 5,5). Géographiquement, la consommation est faite à 53 % sur le Grand Paris et le reste en grande couronne. L'extraction (ressource primaire) représente 7,8 Mt et le béton recyclé (ressource secondaire) représente 7,1 Mt. Le solde pour atteindre 31,7 Mt s'élève à 16,8 Mt d'importations, soit un taux de dépendance de la région de 53 %. En 2018, les principales régions pourvoyeuses sont les régions Hauts-de-France (22 %), Grand-Est (19 %), Normandie (19 %) et Centre-Val de Loire (15 %).

Le transport fluvial représente 29 % de la logistique des granulats, le ferroviaire 13 % et la route 58 %.

Matériaux et minéraux industriels

Il s'agit de matériaux à forte valeur ajoutée nationale et internationale. La production régionale représente environ 5,1 Mt (gypse et sable extra-siliceux). La consommation est satisfaite par la production locale. La production est stable depuis longtemps. La logistique est réalisée essentiellement par voie routière.

Scénario d'approvisionnement à l'horizon 2035

En raison de la stabilité des autres matériaux, les scénarios d'approvisionnement sont essentiellement conditionnés par les besoins en granulats. La consommation régionale en granulats à l'horizon 2035 devrait varier entre 27,2 Mt et 33,2 Mt de granulats avec un scénario à 31,4 Mt en tendanciel. Ces besoins peuvent être satisfaits par :

- la production régionale en ressource primaire (extraction)
- la production régionale en ressource secondaire (recyclage et valorisation)
- l'importation des régions limitrophes
- l'essor des ressources alternatives (matériaux biosourcés par exemple)

Le scénario privilégié est le scénario 5 « priorité bas carbone » avec :

- un niveau élevé de production de la ressource secondaire (recyclage de granulats et valorisation en accord avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD))
- le développement de la mixité bois/béton dans le secteur du bâtiment,
- le recyclage des granulats dans les filières VRD-TP et béton (voiries et réseaux divers, travaux publics)

Ce scénario permet la révision à la baisse de la dépendance extérieure.

La région Centre-Val de Loire a vu sa contribution croître proportionnellement aux besoins de la région Île-de-France depuis 2015 pour atteindre 2,5 Mt en 2018.

Les départements d'Eure-et-Loire et du Loir-et-Cher contribuent aux flux vers la région Île-de-France, ainsi que les départements du Cher et de Loir-et-Cher de façon marginale (5 % chacun soit environ 0,13 Mt à l'horizon 2030).

Monsieur le secrétaire général note que le dossier ne permet pas de déterminer les carrières du département de Loir-et-Cher contribuant à l'approvisionnement de la région Île-de-France.

Monsieur CHARBONNIER répond que quelques carrières sont concernées de façon marginale et propose de se rapprocher de la DREAL Centre-Val de Loire pour connaître le maillage territorial exact.

Madame VIGNOT confirme l'existence de ces informations. Par ailleurs, elle questionne sur la quantité effectivement extraite en Île-de-France et sur la différence entre extraction et production.

Monsieur CHARBONNIER répond que cette quantité représente 13 Mt dont 7 Mt des granulats et 6 Mt des matériaux et minéraux industriels. Il précise que l'extraction concerne la ressource primaire tandis que la ressource secondaire (7,14 Mt) est issue de la réutilisation et de la valorisation des déchets.

En l'absence d'autres questions et après avoir rappelé les noms des personnes disposant de pouvoirs donnés par des membres absents, Monsieur le secrétaire général invite les personnes présentes à voter.

VOTE

Avis favorable à l'unanimité

En complément de leur vote favorable, MM. PAJOT, MINIER, CHAVIGNY et DELALEU précisent qu'ils s'associent aux demandes formulées dans la note de l'UNICEM Île-de-France jointe au présent compte rendu.

Ils citent deux points en particulier :

- la justification des projets de carrière en zone 1 bis sur la base des GIN (gisements d'intérêt national) et des bassins d'intérêt stratégique

- la suppression des ZAP (zones agricoles protégées) du classement des enjeux environnementaux ou, *a minima*, le maintien au niveau 1 bis.

Monsieur CHARBONNIER indique que le premier point ne pose aucun souci. Le malentendu résulte en effet de la rédaction maladroite d'un point de la note. Il affirme qu'il est donc tout à fait possible d'ouvrir des projets en zone 1 bis, que la ressource en gisement soit de provenance régionale, inter-régionale ou nationale.

Concernant les ZAP, il indique qu'une réunion est prévue en janvier 2026 avec les représentants de l'UNICEM des régions Normandie, Hauts-de-France et Île-de-France pour éventuellement les intégrer en zone 1 bis.

Madame VIORA demande quelques précisions au sujet de la note de l'UNICEM.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il s'agit d'une note d'observation des exploitants de carrières en région Île-de-France sur le schéma, et qui est relayée aux CDNPS consultées hors de cette région. Ce document sera joint au compte rendu.

Enfin, Monsieur le secrétaire général souhaite la bienvenue à M. Charles DE DONKER, M. Jérôme DELALEU et Mme Emmanuelle VIORA désignés lors du dernier renouvellement de la commission intervenu en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le secrétaire général remercie les personnes présentes et lève la séance.

La prochaine réunion de la commission est prévue le jeudi 22 janvier 2026.

Le président

Faustin GADEN